ART. 3 N° CE2057

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º CE2057

présenté par Mme Descamps, M. de Courson, M. Taupiac, M. Mathiasin, M. Saint-Huile, M. Molac et M. Morel-À-L'Huissier

#### **ARTICLE 3**

À l'alinéa 12, après le mot :
« favorisant »,
insérer le mot :
« notamment ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à préciser que les actions de coopération internationale ne sont pas limitées aux échanges et à l'accueil des élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et personnels, mais qu'elles peuvent prendre d'autres dimensions.